



# A.D.E.S. - Services à domicile

6, Place de la Mairie - 35310 MORDELLES

Tél. 02.99.60.55.58  
contact.ades@orange.fr

## Nos valeurs

Acteur de référence des services à domicile, l'Association Domicile Emploi Services (ADES) est une association responsable et engagée au plan local principalement sur les communes suivantes : Mordelles, Le Rheu, Bréal-sous-Monfort, L'Hermitage, Chavagne, Cintré, Talensac, Saint-Thurial, La Chapelle-Thouarault.

Notre volonté est de valoriser l'ensemble de nos salarié(e)s, contribuer au rayonnement de notre activité et toujours proposer des solutions adaptées à nos adhérents, le tout dans le respect de nos valeurs et d'une gestion concertée adhérents-salarié(e)s-administrateurs.

Au-delà du respect des lois et de la réglementation, notre code de déontologie comporte **11 principes fondamentaux** correspondant aux trois axes de notre démarche associative :

### **Une Responsabilité Sociale – le respect de la personne :**

- Principe 1 : le respect de la vie privée
- Principe 2 : un(e) intervenant(e) qui est toujours le (la) même chez l'adhérent
- Principe 3 : la priorité à l'accompagnement et à l'insertion
- Principe 4 : de bonnes conditions de travail et un travail de qualité
- Principe 5 : l'attention particulière portée sur la santé (physique et morale) des salariés

### **Une Responsabilité Economique :**

- Principe 6 : une gestion rigoureuse, transparente et démocratique
- Principe 7 : une participation au résultat, si possibilité
- Principe 8 : des contrats de travail à durée indéterminé (CDI)
- Principe 9 : une professionnalisation des intervenant(e)s par une politique de formation volontariste

### **Une Responsabilité Environnementale :**

- Principe 10 : Des produits écologiques pour la santé des intervenant(e)s et des adhérents
- Principe 11 : Des services de proximité (des déplacements limités)

Ces principes assurent également la promotion des valeurs fondatrices de l'Association : connaître, servir, faire confiance, reconnaître un savoir-faire, pérenniser des emplois sur nos territoires et valoriser le travail de chacun tout en respectant sa différence.

Validé par le CA du 21/03/2024